

16/139) TRAITEMENT du Médecin de l'Etat Civil

LE MAIRE. - Un crédit de 120.000 Fr est inscrit au Budget Primitif de 1962, au chapitre 615 pour une indemnité à allouer au Médecin de l'Etat Civil.

Je demande au Conseil Municipal d'approuver cette dépense.

Le Docteur VABOIS, par arrêté en date du 31 Janvier 1961 approuvé le 7 Février 1961 a été désigné à ce poste.

Adopté à l'unanimité.